

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-073

**L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**PRESENTS** : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

**POUVOIRS** : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC  
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Christelle DEHAYE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

=====

**M. Pascal CAMPENS, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Des agents Municipaux sont lauréats de concours, examens professionnels, ou peuvent bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté.

Cela peut représenter une opportunité pour la Ville de répondre à des besoins de service lorsque ces possibilités sont associées à une manière de servir donnant entière satisfaction.

Afin qu'il soit possible de répondre à ces besoins il convient d'ores et déjà de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Création de :

- 7 postes d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE
- 2 postes d'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE
- 1 poste d'EDUCATRICE PRINCIPALE DE JEUNES ENFANTS
- 1 poste d'ANIMATEUR TERRITORIAL

Par ailleurs afin de veiller à ce que le tableau des effectifs corresponde aux stricts besoins de la collectivité, il convient de procéder à la suppression des postes suivants :

- 15 postes d'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE
- 2 postes d'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
- 1 poste d'EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

Enfin, Le décret 2016-336 du 21 mars 2016 ayant modifié les emplois des cadres de santé territoriaux, notamment celui de PUERICULTRICE CADRE DE SANTE régi par le décret 92-857, il convient donc de modifier en ce sens le tableau des effectifs :

Le poste de PUERICULTRICE CADRE DE SANTE est donc supprimé et est créé 1 poste de CADRE DE SANTE de 2<sup>ème</sup> CLASSE en remplacement.

**Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer pour une modification du tableau des effectifs selon les points présentés ci-dessus.**

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :

20 JUN 2016

Publié ou notifié le : 21 JUN 2016



Le Maire,

**Pour le Maire empêché,**

**L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER

Le 1<sup>er</sup> Adjoint



**Pour le Maire empêché,  
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER

Le 1<sup>er</sup> Adjoint